



COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le trente juin, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux à Champagne-sur-Oise, à dix neuf heures sous la présidence de Madame Joëlle HARNET, présidente.

Etaient présents :

Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France Mme VALIN
MM KRIEGER, MENAT, TURBAN, CARRON,
BRICOT, FALLOT, LECLAIRE, FERON, DUPONT,
DUFOUR, ALLART, FERON, délégués titulaires
M. BAZZANE délégué suppléant

NOMBRE DE
DELEGUES

Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise Mmes HARNET,
MM. DRIANCOURT, TASSEIN, GARBE, LEBON,
ALFANDARI, DEGOUY, LESUEUR, BOUCHOUICHA,
BOUCHEZ, COACHE, délégués titulaires
M DEPATIN délégué suppléant

En exercice :

56

Présents :

35

Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des
trois forêts Mme CHAUMERLIAC,
MM. DAGONET, RENAULT, DELAIS, BOUDER,
DELAIS, STERI délégués titulaires,

Votants :

35

Communauté de Communes De la Vallée des Impressionnistes M. LEFEBVRE délégué titulaire,

Communauté de communes De la Vallée du Sausseron Mme LE BERRE déléguée titulaire ;

Absents excusés : -

Assistaient également à la réunion : Syndicat TRI-OR: Mme Martine LE TREIZE, Christine LIS-RIBEIRO et Séverine LE BLANC

Secrétaire de séance : Monsieur COACHE Jean-Jacques ;

Commune non représentée : VILLAINES SOUS BOIS, HEDOUVILLE, NOINTEL, VILLIERS ADAM ;

Madame La Présidente accueille les délégués et le quorum atteint déclare la séance ouverte à 19 h 00.
Informations :

1. Les portes ouvertes se tiendront le 10 octobre 2015 à partir de 9h00 ;
 2. Les marchés d'exploitation des déchetteries et de collecte des déchets ménagers sont contrôlés pour que ceux-ci soient conformes aux cahiers des charges signés par chacun des exploitants ; ainsi, deux courriers de pénalités pour des non conformités constatées cette dernière semaine ont été adressés à chacun des prestataires ;
 3. Monsieur Jacques FERON, Vice Président en charge des travaux fait un point sur le centre de tri après 4 mois d'exploitation en régie :
- Exploitation :

| 2015 | Ton. Récep. | Nb jours trav. | Pass. chaîne | Ton. refus | % refus | Ton. Evac. |
|-------|-------------|----------------|--------------|------------|---------|------------|
| JANV. | 366.73 | 21 | 396.73 | 102.04 | 25.72 | 287.74 |
| FEV. | 321.68 | 20 | 351.68 | 104.3 | 29.66 | 261.48 |
| MARS | 374.09 | 22 | 373.7 | 97.02 | 25.96 | 234.90 |
| AVRIL | 365.50 | 21 | 406.20 | 87.48 | 21.54 | 360.18 |
| MAI | 340.72 | 17 | 344.8 | 71.72 | 20.80 | 268.00 |

| 2014 | Ton. Récep. | Nb jours trav. | Pass. chaîne | Ton. refus | % refus | Ton. Evac. |
|-------|-------------|----------------|--------------|------------|---------|------------|
| JANV. | 386.22 | 22 | 326.22 | 70.32 | 21.6 | 209.50 |
| FEV. | 313.78 | 22 | 353.78 | 81.52 | 23.0 | 307.98 |
| MARS | 360.78 | 23 | 350.78 | 79.96 | 22.8 | 228.02 |
| AVRIL | 364.46 | 22 | 314.46 | 71.08 | 22.6 | 244.56 |
| MAI | 366.30 | 22 | 331.30 | 74.20 | 22.4 | 253.06 |

Durant les mois de mars et avril, les tonnages ont été similaires à ceux de 2014.

Au 30 avril la totalité du stock laissé par Génériss (soit 86.32 tonnes) était écoulé sans avoir pour autant augmenté le taux de refus. Ceci est dû, non seulement, à un bon brassage de la matière rendue ainsi plus homogène mais aussi au fait d'avoir mis une quinzième personne sur le tapis de tri.

La société IRIS avait insisté sur le fait que pour une utilisation optimale de ce nouveau centre de tri, il était indispensable de charger un produit homogène. Ceci s'est vérifié durant les trois premiers mois d'exploitation puisque nous avons pu afficher un passage chaîne de 21 tonnes lors d'une journée d'exploitation ;

- Entretien Maintenance :

Réparations prises en charge sous garantie

- Automate contrôlant la trémie défectueux (changement)
- Pannes sur la presse à boudin (pièce défectueuse)
- Cornière du décartonneuse manquante (remplacement en juin)
- Câble en acier de la porte automatique du carton qui a cédé. Remplacement et ajustement pour que le câble ne frotte plus sur le tapis au-dessus.
- Câble en acier de la porte automatique du papier qui s'est enroulé à l'envers et qui a coincé la porte en position ouverte.
- Remplacement d'une pièce contrôlant la climatisation dans l'armoire électrique car celle-ci avait brûlé

Réparations prises en charge par TRI-OR

- Réparation de la presse à balles qui avait subi des dégâts (vandalisme ou non ?) au niveau du système de sécurité notamment. Ajout de protection sur la presse à balles pour éviter des casses régulières et installation de caméras supplémentaires afin de se prémunir de problème dans le futur ;
- Réparations du chariot élévateur (manitou) car beaucoup de problèmes de fuites hydrauliques

- Remise en état d'un poussoir au niveau de l'alvéole à papier
- Mise en sécurité de câbles électriques et de l'armoire électrique au niveau du hall de la presse à balles

Amélioration par TRI-OR

- Mise en place d'un réseau d'air comprimé pour le nettoyage des machines
- Mise en place du 15^{ème} poste au bout du tapis des corps creux ;

Il est précisé que lors du prochain comité syndical qui se tiendra le 29 septembre prochain, un nouveau point sera fait sur notre centre de tri avec en plus un volet financier ;

4. Madame la Présidente présente Madame Séverine LE BLANC qui, dès le 1^{er} juillet, rejoindra le syndicat pour occuper le poste de Directrice technique et administrative ;
5. Enfin, Madame la Présidente informe les délégués d'une complète refonte du site internet TRI-OR.

- Adoption des Procès verbaux du Comité Syndical du 24 mars 2015 -

Le procès verbal du comité syndical du 24 mars 2015 à 19h00 concernant le Débat d'orientation budgétaire est adopté à l'unanimité.

Une remarque de Monsieur FERON fait état d'une coquille dans le procès verbal, celle-ci sera corrigée ;

Le procès verbal du comité syndical du 24 mars 2015 à 19h30 est adopté à l'unanimité.

DEMANDES D'EXONERATION DE LA TEOM

Depuis 2002, le syndicat s'exprime sur les exonérations demandées par les établissements professionnels qui possèdent dans nos communes du foncier bâti et qui organisent eux même l'élimination de leurs déchets. Le principe retenu est le suivant : chaque commune fait part au comité syndical de sa position sur les demandes formulées par ses professionnels.

Dans le tableau ci-après, vous trouverez les demandes actuellement parvenues au syndicat et les avis connus des communes sur ces demandes

| ENTREPRISES | ADRESSE OU SITUATION | | SIEGE | AVIS |
|-----------------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------|-----------|
| MAGASIN TRUFFAUT | RN1 | La croix verte | BAILLET EN FRANCE | favorable |
| CLINIQUE VETERINAIRE | | 43, avenue du chemin vert | L'ISLE ADAM | favorable |
| SUPERMARCHE CASINO | | 12 rue Saint Lazare | L'ISLE ADAM | |
| LE HOLLOCO | Bd Napoléon 1er | BP 1023 | L'ISLE ADAM | |
| ETS LECLERC | SODIVALD | 25 rue de Beaumont | L'ISLE ADAM | |
| DECATHLON | | Le Grand Val | L'ISLE ADAM | |
| SCI des 3 F - (Société DMR) | 11, boulevard Napoléon 1er | BP 1040 | L'ISLE ADAM | |
| SCI du Grand Val - Ilot B | Chez SGGV | Le Grand Val | ST OUEN L'AUMONE | |
| SCI B 50 | | 9 rue du Gal Leclerc | ST OUEN L'AUMONE | |
| CGAIM Sté de gestion du Grand Val | | Le grand Val – RN 22 | L'ISLE ADAM | |
| SPACIA | Lots 1-8-10-12-14-16-18-20 | 9 rue du Général Leclerc | SAINT OUEN L'AUMONE | |
| Hypermarché CARREFOUR | | Le Grand Val | L'ISLE ADAM | |
| ALDI MARCHE | GRAND VAL | Rue de la Gondole | L'ISLE ADAM | |

| | | | | |
|----------------------------|--------------------------|----------------------|-------------------|-----------|
| Golf Hôtel du Mont Griffon | Communes Seugy + Viarmes | R.D.909 | LUZARCHES | favorable |
| RS EMBALLAGES | ZA de l'Orme | Route de Paris | VIARMES | favorable |
| LEROY MERLIN | | 11/13 R N 1 | MONTSOULT | favorable |
| MESNIL POIDS LOURDS | ZI des 70 Arpents | Rue de Belloy | MONTSOULT | favorable |
| AA MOTORS | | 12, route de Viarmes | VILLAINES /S BOIS | favorable |

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité la liste ci-dessus des entreprises exonérées de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2016 ;

- Renouvellement de la convention entre le Syndicat TRI-OR et le Sigidurs pour l'utilisation de la déchetterie de Viarmes -

Une première convention a été signée, le 1^{er} juillet 2009, entre le syndicat TRI-OR et le SIGIDURS pour l'utilisation de la déchetterie de VIARMES par les habitants de la Communauté de Communes du Pays de France (CCPF). D'une durée initiale d'un an, elle est renouvelable annuellement.

Les passages en déchetteries de Viarmes ne cessent de s'accroître avec les années :

| Année | Passages enregistrés |
|-------------|----------------------|
| 2011 | 4 215 |
| 2012 | 5 595 |
| 2013 | 5 210 |
| 2014 | 5 900 |

Compte tenu de ces résultats, il est proposé de procéder au renouvellement de la convention avec le SIGIDURS, pour l'utilisation de la déchetterie de VIARMES, dans les conditions suivantes :

- les dispositions administratives et techniques restent inchangées (listes des communes, horaires, nature des déchets...) conformément au règlement intérieur de la déchetterie ci-joint ;
- la durée de la convention est prolongée du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 ;
- la participation du SIGIDURS sera calculée en fonction du nombre de passages des particuliers de la CCPF, auquel il sera appliqué un prix de 22 € par passage jusqu'à 500 kg d'apport par jour.

Il est demandé aux membres du Comité syndical d'autoriser Madame la Présidente à signer le renouvellement de cette convention.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise, à l'unanimité, Madame la Présidente à signer le renouvellement de la convention entre le Syndicat TRI-OR et le Sigidurs.

- DECISION MODIFICATIVE N°1 –

Il est demandé au Conseil Syndical d'approuver la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

| <i>DEPENSES</i> | <i>RECETTES</i> |
|---|-----------------|
| <i>022 Dépenses imprévues</i> - 320 427.00 € | |
| <i>023 Virement section Investissement</i> + 320 427.00 € | |
| | |
| TOTAL 0€ | TOTAL 0€ |

SECTION INVESTISSEMENT

| <i>DEPENSES</i> | <i>RECETTES</i> |
|--|--|
| <i>21 Immob. Corporelles</i> + 76 500.00 € | <i>021 Virement section fonctionnement</i> +320 427.00 € |
| <i>23 Constructions</i> +120 587.00 € | <i>1022 FCTVA</i> - 320 427.00 € |
| <i>020 dépenses imprévues</i> - 197 087.00 € | |
| TOTAL 0€ | TOTAL 0€ |

Il est demandé aux membres du Comité syndical d'accepter les termes de la décision modificative n°1.

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte, à l'unanimité, les termes de la décision modificative N°1.

RAPPORTS D'ACTIVITES 2014 : SYNDICAT TRI-OR, VEOLIA/GENERIS, PAPREC ET SEPUR

Chaque année le Syndicat TRI-OR doit présenter au Comité Syndical le bilan de l'année écoulée.

Le rapport d'activité 2014 du syndicat (disponible sur le site du Syndicat TRI-OR) doit être présenté à chacun des conseils municipaux et/ou conseils intercommunautaires avant le 30 septembre 2015.

Il ne donne pas lieu à vote.

Ce point n'est pas soumis au vote ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

La Présidente du Syndicat Tri-Or
Joëlle HARNET